

Bruxelles, le 9 avril 1991.

NOTE BIO (91) 111 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

CONSEIL EUROPEEN EXTRAORDINAIRE (Luxembourg, le 08/04/91)

Le Conseil Européen extraordinaire réuni le 8 avril devait traiter de trois sujets par ordre d'urgence :

- Il devait faire en faveur des populations irakiennes déplacées et particulièrement en faveur des Kurdes un geste politiquement fort et économiquement efficace.
- Il devait ensuite faire un exercice d'Union politique grandeur nature et montrer qu'ils avaient une même analyse et une même orientation sur les grands problèmes du Golfe (contentieux locaux, sécurité et surarmement, coopération économique).
- Il devait enfin discuter de la rencontre de M. Santer et de M. Delors avec le président Bush jeudi 10 avril à Washington et faire une évaluation - donc donner une impulsion - aux deux conférences inter-gouvernementales.

Sur les Kurdes, M. Delors - qui a ouvert le tour de table - a rappelé que depuis plus de 20 ans la Commission avait une expérience dans la coordination de l'aide d'urgence (elle a coordonné par exemple l'aide à 150.000 réfugiés d'Irak au début de la crise en septembre dernier).

Aussi a-t-il proposé d'assurer la survie des réfugiés kurdes en installant les camps nécessaires (en coordination du haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et en assurant le ravitaillement. Une opération estimée à 400 Mécus dont la Communauté prendrait à sa charge plus du tiers (150 Mécus) dont 50 Mécus des Etats membres et 100 Mécus sur le budget communautaire dont la ligne budgétaire serait abondée. Le Conseil Européen a suivi cette proposition de la Commission.

Mais il a aussi jugé nécessaire d'assurer la protection des populations du nord-est de l'Irak et soumettra donc aux Nations Unies - M. Delors rencontrera M. Perez de Cullar mercredi à New York - un projet d'enclave de protection sous surveillance des Nations Unies (ce sera au Conseil de sécurité de déterminer le territoire de cette enclave).

Dans l'exercice Union politique grandeur nature, les Douze ont traité du volet politique, de la sécurité et, sur proposition de la Commission, de la coopération économique.

Volet politique

- Les Douze ont salué le rôle irremplaçable joué par les Nations Unies depuis l'agression du Koweït par l'Irak et se sont félicités de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 687.
- Ils ont condamné fermement la répression qui frappe les populations civiles irakiennes.
- Ils ont rappelé les trois conditions de la paix dans la région (la solution au conflit israélo-arabe et à la question palestinienne, une plus grande légitimité démocratique des gouvernements, le développement économique).

Sur le conflit israélo-arabe, les Douze rappellent les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et prônent "un dialogue sans a priori" entre toutes les parties prenantes sur la base du droit d'Israël à des frontières sûres et reconnues et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, aucune solution ne devant être écartée a priori, y compris la création d'un Etat palestinien. Interrogé sur les contacts avec l'OLP, M. Santer a précisé : "Il faut d'abord se mettre d'accord sur une solution ; ensuite on verra quels sont les interlocuteurs".

Les Douze ont insisté d'autre part sur l'association nécessaire de la Communauté - en tant qu'acteur important en Méditerranée - à la (ou aux) conférence de paix qui pourrait intervenir une fois adoptées des mesures réciproques et équilibrées de nature à dégager des principes communs acceptés par les parties au conflit.

La Communauté a aussi réitéré - sur le Liban - son soutien à la mise en oeuvre de l'accord de Taef et au départ de toutes les forces étrangères et apporte sur Chypre son soutien aux efforts renouvelés du secrétaire général des Nations Unies.

Sur le volet sécurité qui appartient prioritairement aux Etats de la région, les Douze ont surtout souligné la nécessité d'enrayer la prolifération des armements. Le chancelier Kohl a demandé que la Commission fasse des propositions sur les exportations d'armes et les ministres des affaires étrangères formuleront des propositions en vue de l'ouverture d'un dialogue multilatéral destiné à prévenir l'accumulation des armements conventionnels et à renforcer la non prolifération des armes de destruction massive.

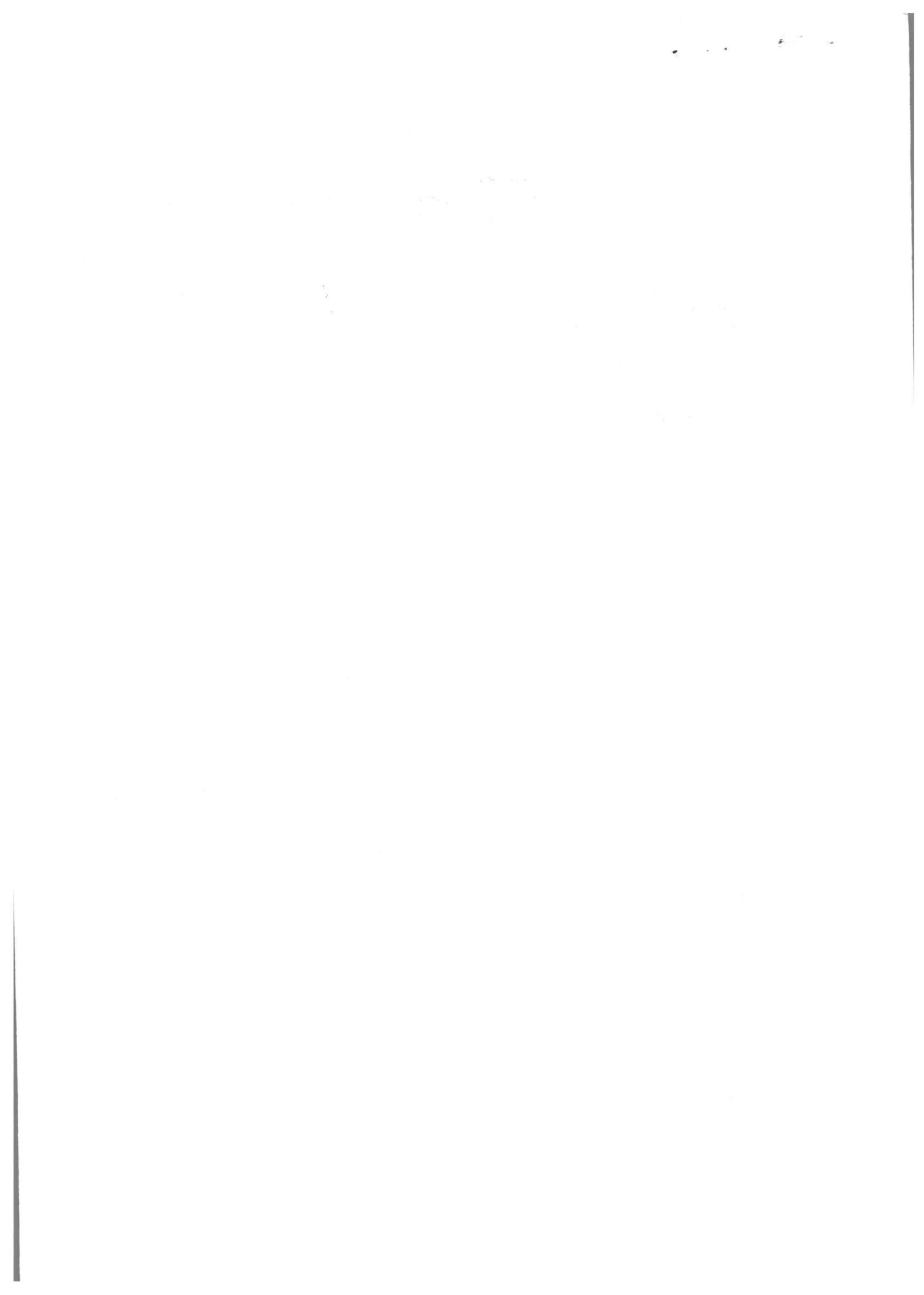
Sur la coopération économique, la Commission a proposé une série d'initiatives qui s'articulent autour de trois axes :

- 1) les mesures d'urgence :
 - renforcement de l'aide d'urgence et de l'aide humanitaire ;
 - participation à la reconstruction ;
 - lutte contre la pollution dans le Golfe.
- 2) la mise en oeuvre de politiques déjà convenues :
 - la politique méditerranéenne renouvée (4,4 milliards d'Ecus en cinq ans, soit une multiplication par trois) ;
 - la négociation d'un accord de libre échange avec les pays du Golfe (CCG) ;
 - progrès dans les relations CEE-Turquie.
- 3) de nouvelles actions à explorer :
 - de nouvelles formes de coopération régionale sur les grandes infrastructures (eau, énergie, environnement, ressources humaines) ;
 - échanges scientifiques et culturels ;
 - approfondissement des relations avec Israël ;
 - exploration de nouveaux modes de coopération avec l'Iran.

Enfin au dîner les Douze ont traité des relations transatlantiques (avant la visite de MM. Santer et Delors à Washington jeudi), de la Yougoslavie (avec une forte pression au maintien de l'unité) et des conférences intergouvernementales (voir note bio à suivre).

A noter aussi qu'en marge de ce Conseil, la France avait convoqué une réunion informelle de l'UEO à laquelle a participé - pour la première fois - un commissaire européen, M. Andriessen. Dans le Communiqué final de ce texte, les ministres "sont convenus que l'UEO devrait jouer un rôle important dans l'après-guerre pour la stabilité et la paix dans la région" et dans l'immédiat ils ont décidé de mettre en oeuvre la coordination des aides humanitaires apportées, en liaison avec la Commission, aux populations civiles irakiennes, notamment kurdes, victimes de la répression en Irak.


Amitiés,
Bruno Dethomas



Bruxelles, le 9 avril 1991.

**NOTE BIO(91) 111 (Suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc aux membres du Service du Porte-Parole**

CONFERENCE DE PRESSE DE LA PRESIDENCE

Les chefs d'Etat et de Gouvernement ayant interrompu leur réunion extraordinaire vers 20h30, se sont retrouvés ensuite au Château de Senningen pour une discussion informelle lors d'un dîner auquel ont également participé les ministres des Affaires étrangères.

Suite à ce dîner, la Présidence (le Premier ministre luxembourgeois, M. Santer et le ministre des Affaires étrangères, M. Poos) ont donné une conférence de presse au Kirchberg pour rapporter les principaux éléments de la soirée.

1. Coopération avec l'UEO

La présidence a fait part du fait qu'une session informelle des ministres de l'UEO a eu lieu immédiatement après l'interruption des travaux du Conseil Européen et ceci, suite à une invitation du président de l'UEO, à savoir, M. Dumas.

Les conclusions auxquelles les ministres de l'UEO sont parvenus sont reprises en annexe I. M. Santer a encore ajouté que l'Irlande se déclarait prête à fournir un soutien logistique pour le transport des différents produits d'aide envisagée pour les Kurdes, notamment par voie aérienne civile.

2. Relations avec la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie

Les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont référés à la question ci-dessus et notamment, aux négociations actuellement en cours avec les trois pays concernés en vue de l'établissement des "accords européens".

M. Santer a fait savoir que ces négociations sont actuellement dans une phase très difficile, notamment en ce qui concerne deux points:

a) L'opportunité de faire mention dans les traités d'une adhésion future éventuelle des pays concernés;

b) L'ouverture du marché communautaire, en particulier dans les trois secteurs sensibles, à savoir: agriculture, acier et textiles.

Répondant à une question à cet égard, M. Santer a fait savoir que l'éventualité d'une modification par le Conseil des directives de négociation pour la Commission n'a pas été discutée.

3. Yougoslavie

M. Santer a précisé qu'il a fait rapport du voyage récent de la Troika à Belgrade.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères ont ensuite discuté de la situation en Yougoslavie. En effet, la Communauté a voulu donner un signal clair au gouvernement fédéral pour que l'unité de la fédération soit préservée et ceci, par des moyens démocratiques.

Dans le même contexte, les ministres des Affaires étrangères ont discuté des relations futures de ce pays avec la Communauté et des Etats membres, ainsi que l'éventualité de certains types d'aide économique à fournir à la Yougoslavie.

4. Iran

Une mission de la Troika a récemment visité Téhéran, tandis que le ministre américain Baker se rendait également sur place. M. Poos a précisé qu'il rencontrera M. Baker vendredi prochain en vue de discuter de la situation au Proche-Orient.

5. Une enclave en Irak

La mise en oeuvre de cette conception, qui a été souscrite par le Conseil Européen, n'affecte pas la compétence de la Communauté; ce rôle incombera plutôt aux Nations Unies. Il est à espérer que les Etats membres faisant partie du Conseil de Sécurité assurent une concertation mutuelle adéquate afin de pouvoir parler d'une seule voix.

6. Conférence intergouvernementale

La Communauté a tiré ce soir les leçons de la crise du Golfe afin de pouvoir ainsi contribuer à la définition d'une politique étrangère commune, y compris dans le domaine de la sécurité.

La présidence a l'intention de soumettre à l'occasion de la prochaine réunion de l'EPU (16 avril) un document de "compromis" sur l'ensemble de la discussion en question.

Répondant à des questions des journalistes, M. Santer a fait part de l'intention de la présidence d'accomplir le "gros oeuvre" du travail tant pour l'EPU que pour l'EMU avant la fin de son mandat.

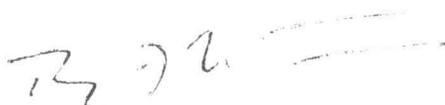
7. MM Santer et Delors à Washington

Le but de cette visite au Président Busch est principalement de démontrer que l'Europe veut évoluer vers une union politique mais ce, comme pilier de l'OTAN. En effet, la Communauté doit démontrer qu'elle ne constitue pas simplement une puissance économique mais également, une entité politique.

8. Réunion informelle du Conseil Affaires Générales

M. Santer a fait part du fait que la suggestion de M. Genscher a été acceptée en ce qui concerne la tenue d'une séance informelle des ministres des Affaires étrangères dans un des nouveaux Länder de la RFA. Une telle réunion pourrait avoir lieu vers la fin mai. A cette occasion, l'état des discussions portant sur les deux conférences intergouvernementales pourrait faire l'objet d'un échange de vues.

Amitiés,



B. DETHOMAS

CONCLUSIONS DE LA REUNION INFORMELLE
DES MINISTRES DE L'UEO

Luxembourg, 8 avril 1991

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'UEO se sont réunis en marge du Conseil Européen le 8 avril. Plusieurs délégations ont tenu à souligner le caractère exceptionnel de cette réunion.

Les ministres ont pris acte des orientations définies par les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Européenne en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient et le sort des populations kurdes d'Irak.

Ils ont convenu que l'UEO devait continuer de jouer un rôle important dans l'après-guerre pour la stabilité et la paix dans la région du Golfe. Dans l'immédiat, ils ont décidé de mettre en oeuvre la coordination des aides humanitaires apportées par les Etats membres et la Communauté, en liaison avec la Commission, aux populations civiles irakiennes, notamment kurdes, victimes de la répression en Irak, et d'examiner les modalités d'un soutien logistique de l'UEO à cet égard.

Ils ont demandé au groupe ad hoc de se réunir dès mardi 9 avril, à Paris, pour préciser la contribution concrète que l'UEO apportera dans cet esprit à la mise en oeuvre des résolutions 687 et 688 du Conseil de Sécurité et pour préparer la réunion des chefs d'Etat major du 10 avril.

